**SANCTION DISCIPLINAIRE**

# 1ER GROUPE

Mr (Maire ou Président) de

………….…………………………………………………………………………………..….. informe M ………………………………………… (grade) ……………………..…………..

à temps (complet ou non complet)………………………. qu’en application des textes suivants :

* Code général de la fonction publique
* Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 – article 89 et suivants

- Décret n°89-677 du 18.09.1989

- Décret n°92-1194 du 4 11.1992 – article 6

- Décret n°88-145 du 15 02.1988 – articles 36 et 37

relatifs à la procédure disciplinaire dans la Fonction Publique Territoriale, un

**AVERTISSEMENT** lui est notifié.

Cette mesure intervient après plusieurs entretiens et/ou notes écrites qui sont restées sans effet (les énumérer)

Mr ………………………….. :

(exemples)

* n’effectue pas les …… heures hebdomadaires qui lui sont rémunérées
* n’exécute pas les travaux qui lui sont commandés

**(partie à modifier et à détailler en fonction des reproches à faire)**

Si aucune amélioration n’est constatée rapidement dans la manière de servir, je me réserve la possibilité de prononcer des sanctions plus importantes.

Date et signature